

Bilan des PPP agréés en 2017

Source : Chambres d'Agriculture et/ou CEPPP

Pour acquérir la capacité professionnelle agricole, les candidats à l'installation doivent obtenir un diplôme agricole de niveau IV minimum et réaliser un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé). Au cours de l'année 2017, 1001 PPP ont été agréés en Occitanie. Le ratio DJA/PPP agréés en 2017 est de 56 %.

Répartition par département

Nombre de PPP agréés et de DJA en 2017

En 2017, 1001 PPP ont été agréés en Occitanie. Ce nombre est en augmentation de 17% par rapport à 2016.

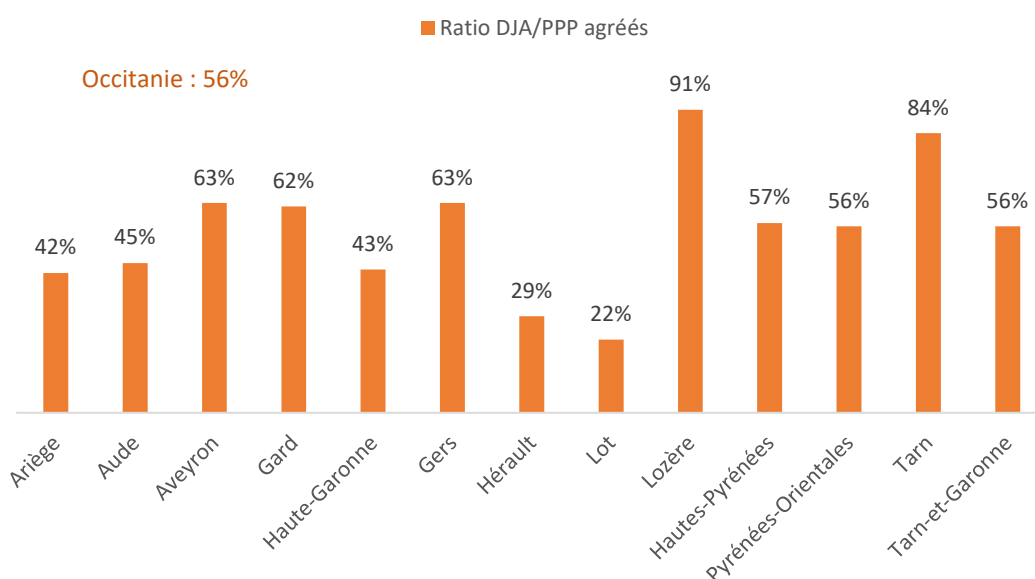
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Total
PPP agréés	100	80	185	55	60	84	79	58	53	65	48	74	60	1001
DJA	42	36	116	34	26	53	23	13	48	37	27	62	40	557

Ratio DJA/PPP agréés

On observe un décalage entre le nombre de PPP agréés et le nombre de DJA ; cela s'explique par un décalage entre les dates de réalisation du PPP et d'installation.

Ce décalage correspond également à des pratiques différentes quant à l'utilisation du PPP. Dans certains départements, il est utilisé essentiellement pour les porteurs de projet souhaitant solliciter les aides à l'installation, dans d'autres il concerne un public plus large, comme le permet la réglementation depuis 2015.

Ce ratio diminue de 5 points par rapport à 2016.



Profil des candidats



Ce sont des hommes à 64%, majoritairement d'origine agricole (58%). Ils ont en moyenne 27 ans.

Répartition par classe d'âge

<20 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	> 40 ans
9 %	28 %	23 %	23 %	15 %	2 %

Répartition par niveau de formation

V	IV	III	II et I	Diplôme non agricole
2 %	50 %	25 %	7 %	16 %

1/3 des candidats a un diplôme agricole de niveau III ou plus.

Répartition par voie de formation

Voie scolaire	Apprentissage	Formation professionnelle continue	VAE
66 %	12 %	19,5 %	2,5 %

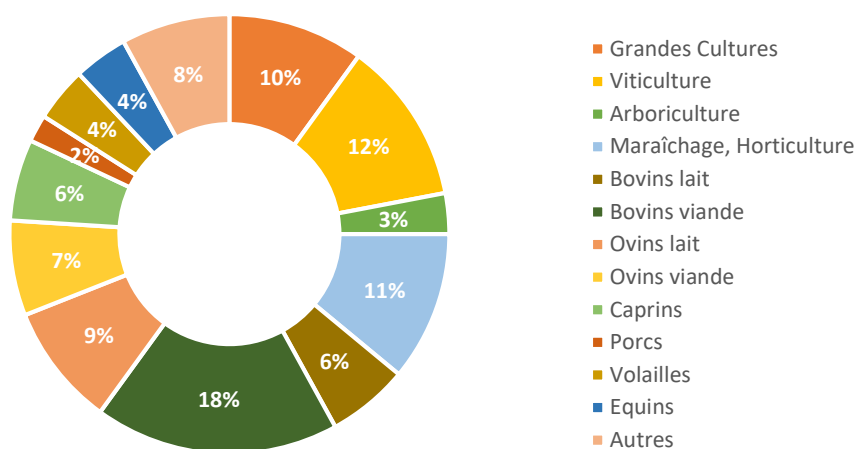
* Données partielles (sur 69 % des PPP agréés en 2017)

La plupart des candidats a obtenu son diplôme par la voie scolaire. L'acquisition du diplôme agricole par la formation professionnelle continue représente 1/5 des porteurs de projet, ce taux diminue de 6,5 points par rapport à 2016.

Projets d'installation

56% des projets sont envisagés en élevage, ce taux est en baisse de 7 points par rapport à 2016. Parmi les candidats qui ont défini leur mode d'installation, 57 % envisage de s'installer avec des associés.

Production principale envisagée



Contenu des PPP

Outre le stage 21 h obligatoire pour tous les candidats, les actions prescrites dans les PPP sont les suivantes :

- 86 stages en exploitation agricole (aucun à l'étranger), ils ont une durée moyenne de 2,3 mois.
- 93 formations permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole.
- 1756 formations «à la carte» d'une durée moyenne de 2,2 jours ; d'autres formations sont conseillées aux porteurs de projet.
- Des expériences comme salarié, cotisant solidaire, aide familial, conjoint collaborateur, dans le cadre de stages PMSMP (Pôle emploi).
- Des rencontres avec des agriculteurs, des visites d'exploitations, des échanges techniques avec des conseillers.
- La réalisation de diagnostics de commercialisation.

Aucun stage en entreprise, aucun tutorat, aucun CCSIA et aucun CAPE n'ont été prescrit dans le cadre du PPP. Les porteurs de projet ont généralement un statut leur permettant de réaliser les actions prescrites.

Pour les porteurs de projet ayant le statut de demandeur d'emploi indemnisé, les dispositifs de Pôle emploi (AISF) sont mobilisés pour garantir le maintien de leur statut et de leur indemnisation pendant la réalisation des actions du PPP.

Principales thématiques des formations «à la carte»

Elaboration et conduite du projet, Chiffrage du projet d'installation, étude économique et financière du projet, élaborer un plan d'entreprise

Mécanismes de gestion des exploitations, Comptabilité, Gestion administrative

Élaborer une étude de marché

Aspects juridiques, sociaux, fiscaux et réglementaires (sociétés, patrimoine, régimes matrimoniaux, statut du fermage, douanes)

Conditionnalité des aides

Sociétés en agriculture (GAEC), Communication entre associés

Techniques de production : Productions animales et végétales

Agronomie, Techniques culturales, Fertilisation, Protection des plantes

Aspects sanitaires, Santé animale, Biosécurité, Bâtiments d'élevage

Techniques de transformation, Hygiène et sécurité

Techniques de commercialisation, Vente directe

Démarche Qualité

Certiphyto

Informatique

Des formations à réaliser après l'installation sont également prescrites.